Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260216-DP_2026_07-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-7

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté notamment concernant les compétences relative aux « actions de promotion et de développement touristique, de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements touristiques », aux « actions de promotion, de recherche de partenaires et d'aides en faveur du développement des activités sportives » et à la « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu la délibération n°2021-8-8 du 19 octobre 2021 portant délégation du conseil communautaire au président pour procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes ;

Vu l'autorisation de démarrage anticipé du projet d'étude pour la création et l'aménagement d'un pôle de pleine nature délivrée à partir du 14 avril 2025 ;

Considérant que l'étude pour la création et l'aménagement d'un pôle de pleine nature est un projet d'ampleur intercommunale porté par Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

DECIDE

Article 1 :
D'approuver le projet d'étude pour la création et l'aménagement d'un pôle de pleine nature sur le territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté

Article 2 :
D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles (description des postes de dépenses)	**HT**
Assistance à maîtrise d'ouvrage (tranches fermes et optionnelles)	49 690,00 €
TOTAL	**49 290,00 €**

Ressources prévisionnelles (Financeurs envisagés)	**HT**
Conseil département – CDST	12 422,50 €
BPLC (auto-financement)	36 867,50 €
TOTAL	**49 290,00 €**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260216-DP_2026_07-DE

Article 3 :
De solliciter une subvention du conseil départemental au titre du contrat départemental de solidarité territoriale (CDST), selon le plan de financement présenté ci-dessus.

A Bain-de-Bretagne, le 16/02/2026

Vincent Minier
Président de Bretagne porte de Loire Communauté